

Image not found or type unknown



droit immobilier locataire

Par **mummy**, le **21/07/2012 à 13:42**

Bonjour,
le bailleur a t il le droit d'encaisser la caution avant que le locataire soit dans les lieux ?!
merci beaucoup pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **21/07/2012 à 21:49**

Bonjour,
Je suppose que vous parlez du dépôt de garantie, la caution est une personne qui se porte garant en cas d'impayés...
Le bailleur peut encaisser le dépôt de garantie dès que le bail est signé, même si le bail a une date d'effet ultérieure.

Par **mummy**, le **21/07/2012 à 21:59**

Merci pour votre réponse, persuadée qu'il ne pouvait encaisser qu'une fois dans les lieux!